



demande d'aide juridictionnelle refus

Par **patout**, le **09/05/2013** à **01:28**

Bonjour à tous,

J'ai demandé l'aide juridictionnelle au BAJ du Conseil d'Etat

Ma demande a été rejetée sans motifs.

J'ai demandé au Garde des Sceaux d'exercer le recours qui lui est ouvert par l'article 23 alinéa 3 de la Loi du 20 juillet 1991.

La Chancellerie a refusé d'exercer ce recours.

J'entends saisir le juge administratif d'un recours pour excès de pouvoir contre cette dernière décision.

- quel est le Tribunal administratif compétent :Paris (siège de la Chancellerie) - Toulon (je suis domiciliée dans le Var ?)

Merci de me renseigner

Patout

Par **HOODIA**, le **09/05/2013** à **18:28**

Voir les critères pour obtenir une aide ...

Ceci explique la raison ?